

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 janvier 2015

DEPARTEMENT DU TARN

2015-01

Mairie de VAOUR

Nombre de Conseillers Date de la convocation : 19 janvier 2015

en exercice : 11 Date d'affichage : 19 janvier 2015

Présents : 8

Votants : 8

Le Conseil Municipal se réunit, en ce jour, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, Pascal SORIN.

Présents : GREZES Catherine, HOLDERLÉ Bernard, KENKEL Margaretha, LE HOUEZEC Cécile, RILEY Douglas, STRAUCH Léonore, VASSEUR Marielle.

Absents excusés : CHAUVIN Alain, BENZIDANE Djamila, RAMOS Nicolas

Secrétaire : VASSEUR Marielle

Ordre du Jour :

- Délibération concernant le projet de fusion des futures communautés des communes
- Points sur :

– la Gendarmerie

– l'école

– les espaces propretés

- Questions diverses

I – DELIBERATIONS

D-2015-01 OBJET : Etude d'un rapprochement avec la CCQRGA

Considérant que l'adoption de la loi sur la réforme territoriale va conduire les intercommunalités rurales à se regrouper afin d'atteindre un seuil supérieur à celui existant actuellement ;

Considérant que la CDCI va débiter ses travaux et que notre territoire est très peu représenté ;

Nous tenons à faire connaître, dès à présent, notre souhait de fusionner avec un territoire cohérent, plus représentatif et librement choisi de façon à ce qu'il ne nous soit pas imposé un périmètre déjà prédéfini par des instances qui ne prendraient pas en compte l'avis des élus représentants notre territoire.

Considérant que la structuration des intercommunalités ne s'est pas construite de façon toujours cohérente et n'a pas pris en compte que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et l'échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité ;

Considérant la démographie des Communautés de Communes du Cordais et du Causse (4C) et du Quercy Rouergue (QRGA) qui est de 19 habitants au km² ;

Considérant que les frontières départementales pourraient nuire à une construction cohérente de ces futures collectivités en ne tenant pas compte du bassin de vie ;

Considérant que, sous couvert d'une simplification annoncée, cette réforme éloignerait les citoyens des lieux de décision et les élus des préoccupations des populations, dans un mouvement contraire à la décentralisation ;

Nous demandons un droit d'option vers une communauté de communes d'un département limitrophe car nous souhaiterions, à terme, fusionner avec la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron qui correspond à notre bassin de vie.

II – INFORMATIONS GENERALES

Gendarmerie : un courrier a été envoyé à Mr Carcenac, Président du Conseil Général, afin de proposer l'acquisition de ce bâtiment en location-vente.

Dans l'hypothèse de l'achat de l'ancienne gendarmerie, l'ADMR souhaiterait louer un bureau. L'Association Familles Rurales voudrait créer un espace de vie sociale qui serait en relation avec le Centre Social Cordes/Vaour.

La Poste : Les représentants de La Poste souhaitent que dès début juin 2015, l'agence soit installée sur Vaour. Il est possible d'avoir des financements d'investissement mais également de fonctionnement pour l'aménagement du bureau de poste.

L'école : Concernant la suppression d'un poste d'enseignant, il faut mobiliser toutes les personnes qui pour des raisons personnelles ou professionnelles ne mettent pas leurs enfants dans les écoles du RPI Penne-Vaour

Travaux Adduction Eau Potable : les travaux de changement de canalisations doivent démarrer début février, rue du couchant et place du coq.

Espaces propreté : un conteneur a été volé au Dolmen, il serait plus judicieux de le remplacer par des petites poubelles. Il est envisagé de retirer les conteneurs situés à la gendarmerie et au croisement de la route de Penne pour les regrouper sur l'espace de propreté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Vaour, le 26 janvier 2015

Le Maire

Pascal SORIN

Suivent les signatures

GREZES Catherine HOLDERLÉ Bernard

KENKEL Margaretha

LE HOUZEZEC Cécile

RILEY Douglas

STRAUCH Léonore

VASSEUR Marielle